

Plan d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité (PAQS)

- Critères impératifs du manuel d'évaluation de la qualité HAS
- Critères pour lesquels un plan d'action reste à développer
- Critères ne bénéficiant pas d'un plan d'actions ciblé pour le moment

Mots clefs	Critère du manuel d'évaluation qualité HAS	Action d'amélioration à réaliser	Périmètre concerné	Pilote(s)	Indicateurs	Échéance	Etat
Management							
CVS	1.3.1 La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension 1.3.2 Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée.	Majorer la collaboration avec les membres du CVS	SAN	Chaque direction	Réunions CVS : calendrier, CR et émargement	2024	En cours
	1.5.1 La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation 1.5.2 La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation 1.5.3 Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation	Favoriser la participation des personnes accompagnées lors des instances (CVS, commission restauration...)	SAN	Chaque direction	Panneau d'affichage personnes accompagnées/entourage : liste des membres du CVS avec leur coordonnées (si OK), menus, calendrier des réunions, CR, trombinoscope, résultats d'enquêtes de satisfaction... Communication de ces informations par mail	2024	A faire
Démarche d'Amélioration de la Qualité et Gestion des Risques							
DUERP	3.8.1 L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels	Assurer l'actualisation annuelle du DUERP	SAN	Resp. Sécurité	Présentation annuelle du DUERP aux instances	juin-24	En cours
Plan de continuité de l'activité	3.14.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement	Assurer l'actualisation et la complétude du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	SAN	Réf. Qualité	Actualisation des plans bleus ESSMS et du plan blanc pour l'IJAB	2024	A faire
	3.14.2 L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe	Diffusion du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité	SAN	Réf. Qualité	CR de réunions (CVS, CA, CAQ...) Accusé de réception transmission à l'ARS	2024	A faire
	3.14.3 Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS	Sensibilisation des professionnels et des personnes accompagnées aux conduites à tenir	SAN	Resp. Sécurité	Formations sécurité incendie : plan de formation et nombre de personnes Exercices sécurité : calendrier (1 exercice annuel/structure) et synthèse Présence de l'affichage obligatoire	En continu	Fait
Amélioration continue	3.10.1 L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques	Déployer d'une démarche qualité associative	SAN	Réf. Qualité	PAQS & Feuille de route qualité : existence et suivi des actions CAQ et CREX trimestriels : calendrier, CR et émargement Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Procédures cadrantes : identification, rédaction et diffusion Diffusion d'une Lettre d'info qualité trimestrielle Référénts qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Bibliothèque AGEVAL : actualisation continue et utilisation par les pro	2023/2024	En cours
	3.4.4 L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention	Actualiser les différents projets d'établissement	SAN	CODIR	Projets d'établissement : mise en place de groupes de travail, programmation du calendrier, rédaction et diffusion/communication Référénts qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents	2024/2025	A faire
Événements Indésirables + Plaintes et réclamations	3.12.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et réclamations 3.13.1 L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables	Développer le recueil des événements indésirables ainsi que le recueil des plaintes et réclamations	SAN	Réf. Qualité	EI : actualisation du formulaire de recueil et diffusion aux pro Plaintes et réclamations : intégrées au formulaire de recueil EI Charte d'incitation à la déclaration associative rédaction et diffusion Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Référénts qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Gestion des déclarations : traitement des déclarations, suivi par typologie, par établissement et synthèse annuelle Nombre de déclarations d'EI sur cette typologie Communication : Lettre d'info qualité, CR de réunions (CVS, CAQ, CA...)	2023	Fait
	3.12.2 L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes 3.13.2 L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes	Développer la communication sur les EI et les traitement des plaintes et réclamations	SAN	CODIR	Gestion des déclarations : traitement des déclarations, suivi par typologie, par établissement et synthèse annuelle CR de réunions (CVS, CA, CREX, CAQ...) Référénts qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Rapport d'activité par établissement	2024	En cours
	3.12.3 Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives 3.13.3 Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives	Développer l'analyse d'EI et des plaintes et réclamations	SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Gestion des déclarations : traitement des déclarations, suivi par typologie, par établissement et synthèse annuelle CREX trimestriel : calendrier, CR avec plan d'action et émargement Référénts qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Groupe de travail interne sur le circuit du médicament : CR et calendrier	2023/2024	En cours
Médicaments	3.6.1 L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre	Organisation du circuit du médicament	SAN	CODIR	Procédures cadrantes concernant le circuit du médicament existantes Conventions de partenariat avec les officines de ville établies Groupe de travail interne sur le circuit du médicament : CR et calendrier Dispositif OMEDIT sur la sécurisation du circuit du médicament (MAS)	2023/2024	En cours
	3.6.2 Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament	Formaliser et déployer la sensibilisation aux risques médicamenteux pour l'ensemble des professionnels éducatifs qui aide à la prise des traitements	SAN	Réf. Qualité	Groupe de travail interne sur le circuit du médicament : CR et calendrier Dispositif OMEDIT sur la sécurisation du circuit du médicament (MAS) Formation interne sur le circuit du médicament : conception du contenu avec un tronc commun et des spécificités par site, intégration dans le plan de formation, calendrier, émargement et synthèse => Réalisation d'un audit interne dédié	2024	A faire

	3.6.4 Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie	Incitation à la déclaration d'évènements indésirables	SAN	Réf. Qualité	El : actualisation du formulaire de recueil et diffusion aux pro Charte d'incitation à la déclaration associative rédaction et diffusion Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Gestion des déclarations : traitement des déclarations, suivi par typologie, par établissement et synthèse annuelle Procédure sur les modalités de déclaration de iatrogénie ??	2023	En cours
Maltraitance	3.11.1 L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées 3.11.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence	Rédiger et diffuser d'une procédure sur la prévention de la maltraitance	SAN	Réf. Qualité	Procédure de prévention de la maltraitance élaborée en collaboration avec le DEA suite à la mise en place d'un groupe de travail avec les professionnels de l'IJAB : existante Communication : Lettre d'info qualité, CR de réunions (CVS, CAQ, CA...) Charte d'incitation à la déclaration associative rédaction et diffusion	2023/2024	En cours
	3.11.2 L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives	Systématiser la démarche de signalement des faits de maltraitance	SAN	CODIR	Procédure de prévention de la maltraitance élaborée en collaboration avec le DEA suite à la mise en place d'un groupe de travail avec les professionnels de l'IJAB : existante Alerte : déclaration d'EIG auprès de l'ARS et des services de police	2023	Fait
Accompagnement (Hors Soins)							
Droits et libertés	1.2.2 La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service	Disposer de supports de communication indispensables à l'information des personnes accompagnées et leur encouragement	SAN	CODIR	Livret d'accueil et règlement de fonctionnement pour chaque établissement/service à élaborer Procédure d'admission : formalisée, diffusée en interne et disponible sur AGEVAL	2024	A faire
	1.2.3 La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches		Dispositifs Adultes		Plaquette et formulaire HAS Personne de confiance à disposition sur AGEVAL Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les incontournables du PAP	2024	A faire
	1.2.4 La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement		SAN				
	1.2.5 La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels 1.2.6 Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur	Informar les parties prenantes des droits et libertés de la personne accompagnée	SAN	Chaque direction	Charte des droits et libertés : affichée et diffusée avec le livret d'accueil Liste des personnes qualifiées : à disposition sur AGEVAL CVS : CR => Prévoir d'un audit interne dédié	2024	A faire
	2.2.6 L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de favoriser l'exercice des droits et libertés des personnes accompagnées	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs	2023/2024	En cours
	2.2.1 Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de soutenir la liberté d'aller et venir des personnes accompagnées	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs	2023/2024	En cours
	2.2.2 Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de respecter la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs	2023/2024	En cours
	2.2.3 Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de respecter la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs	2023/2024	En cours
	2.2.4 Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de respecter la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs	2023/2024	En cours
	2.2.5 Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels sur la nécessité de respecter la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée	Etablissements SAN	Réf. Qualité	Formulaire Droit à l'image disponible sur AGEVAL Sensibilisation qualité : calendrier, émargement et synthèse Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les critères impératifs => Prévoir d'un audit interne dédié	2023/2024	En cours
PAP	1.4.1 La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte 1.10.1 La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement La personne avec son entourage et les professionnels en équipe coconstruisent le projet d'accompagnement 1.10.4 Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement	Favoriser l'expression des personnes concernant leur accompagnement	SAN	Chaque direction	PAP : calendrier d'actualisation, modalité de communication aux personnes accompagnées et à leur famille, méthodologie favorisant la coconstruction...	En continu	En cours
	1.10.3 Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne	Adapter les outils d'évaluation en fonction des besoins des personnes	SAN	Chaque direction	Traçabilité des évaluations des réalisées et des ressources internes et externes pour l'actualisation des PAP	En continu	En cours
	1.10.6 Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire et au moins une fois par an	Poser des organisations permettant l'actualisation annuelle des PAP	SAN	Chaque direction	Calendrier annuel d'actualisation des PAP	2024	A faire
	1.4.2 La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privée, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées	Identifier les besoins et mener à bien les projets architecturaux permettant aux personnes accompagnées de disposer d'un espace de vie respectueux des droits fondamentaux	FAM	Direction FAM	Projet de reconstruction réhabilitation sur Le FAM Le Roncier Démarche entreprise avec le bailleur social sur Le FAM La Moisson		En cours
	2.4.1 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée 2.4.2 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée 2.4.3 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée 2.4.4 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée 2.4.5 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée 2.4.6 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée 2.4.7 Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée	Sensibiliser les professionnels à la nécessité d'adapter le projet d'accompagnement concernant ces différentes thématiques	SAN	Réf. Qualité	Bibliothèque AGEVAL : mise à disposition des RBPP, des procédures et utilisation par les professionnels Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les incontournables du PAP	2024	A faire

	1.11.1 La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement	Sensibiliser les professionnels à la nécessité de définir avec la personne accompagnée la place de son entourage dans son accompagnement et e formaliser dans le PAP	SAN	Réf Qualité	Lettre d'info qualité : thématique à aborder dans les incontournables du PAP	2024	A faire
Bienveillance	1.2.1 La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier	Déployer les outils de communication propices à l'identification des différents interlocuteurs	SAN	Chaque direction	Trombinoscope affiché dans chaque établissement Liste des référents PAP + Lettre de mission ?	2024	En cours
	1.1.1 La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance	Sensibiliser l'ensemble des professionnels à la bienveillance grâce à une formation prioritaire	SAN	RRH	Formation bienveillance : prioritaire sur le plan de formation à destination de l'ensemble des professionnels, calendrier, émergence	Depuis 2022	Fait
	3.1.1 L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bienveillance en en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs 3.1.2 L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bienveillance et met à disposition les outils adaptés		SAN	CODIR	Formation bienveillance : prioritaire sur le plan de formation à destination de l'ensemble des professionnels, calendrier, émergence APP : Référents qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Charte bienveillance ? Rédaction, affichage et communication => Prévoir d'un audit interne dédié	Depuis 2022	En cours
	3.1.3 L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bienveillance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole...)		SAN	CODIR	Formation bienveillance : prioritaire sur le plan de formation à destination de l'ensemble des professionnels, calendrier, émergence Formation de formateurs dans le but d'avoir des relais sur chaque site, pour sensibiliser les nouveaux professionnels et les intervenants extérieurs : plan de formation, émergence, mise en place effective du dispositif d'accompagnement Ambassadeurs : identification, lettre de mission, pour intervention auprès de partenaires Référents qualité : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents Charte bienveillance ? Rédaction, affichage et communication Livret d'accueil du professionnel : en cours d'élaboration => Prévoir d'un audit interne (autoquestionnaire) dédié	2023/2024	En cours
Ethique	2.1.1 Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée	Sensibiliser l'ensemble des professionnels au questionnement éthique	SAN	CODIR	Intervention de l'EREN, type sensibilisation et café éthique à destination des professionnels : calendrier, thématiques abordées, émergence	Depuis 2023	En cours
	2.1.2 Les professionnels associent la personne et son entourage aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement	Inclure les personnes accompagnées et les familles aux temps d'échange éthique	SAN	CODIR	Intervention de l'EREN, type café éthique à destination des professionnels et des familles : calendrier, thématiques abordées, émergence	2024	A faire
	2.1.4 L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire	A développer : RDV avec EREN pour point sur besoin association à planifier pour début 2024	SAN				
Autonomie	1.12.1 La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie 1.12.2 Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personnes accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie 1.12.3 Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources		SAN				
	2.3.2 Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun		SAN				
	2.5.1 Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours scolaire, en étroite collaboration avec les établissements scolaires		Dispositifs Enfants et Adolescents				
	2.5.2 Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires		SAN				
	2.5.3 Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences)		SAN				
	3.5.1 L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre 3.5.2 Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées		SAN				
	3.4.1 L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés		SAN				
Expression	1.6.1 La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte 1.6.2 Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés 1.6.3 Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements	Favoriser le développement d'outils de communication adaptés aux besoins de la personne accompagnée	SAN	Chaque direction	Présence d'outils de communication adaptés : pictogrammes, séquentiels, classeur PECS, FALC, objets de communication Enquête de satisfaction : réalisation d'une enquête annuelle par établissement, synthèse, présentation en CVS et diffusion aux familles	En continu	Fait
	1.7.1 La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés	Solliciter le consentement de la personne ou de son tuteur/parent autant que nécessaire	Dispositifs Adultes	Directions DA	S'assurer de la traçabilité de l'interrogation du consentement	2024	A faire
Adhésion et refus	1.7.2 Les professionnels recherchent l'adhésion de la personne accompagnée, grâce à une information claire et des moyens adaptés.		Dispositifs Enfants et Adolescents				
	1.7.3 Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle 1.7.4 Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée		SAN				
Liens sociaux	1.8.1 La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service		SAN				
	1.8.2 La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté 1.8.3 Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socioculturelle et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation 1.8.4 Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et les moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socioculturelles et de loisirs		SAN				
	2.3.1 Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnées		SAN				

	3.3.1 L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être		SAN				
	1.8.5 Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant entre les personnes accompagnées.		SAN				
Citoyenneté	1.9.1 La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne		SAN				
	1.9.2 Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté		SAN				
	1.11.2 Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants		SAN				
Logement	1.13.1 La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement		SAN				
	1.13.2 La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement 1.13.3 Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes		SAN				
	3.2.1 L'ESSMS accompagne les personnes pour qu'elles puissent vivre dans des conditions matérielles et un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux		Services SAN				
Parcours	1.17.1 La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours 1.17.2 Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours 1.17.3 Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne 1.17.4 Les professionnels participent aux réunions de coordination (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne	Assurer la fluidité des parcours	SAN	Chaque direction + Gaëlle PENNAMEN	Stages d'évaluation : nombre de stages réalisés par les jeunes du DEA en interne à l'association et en externe + nombre de stages réalisés par des jeunes en interne et en externe à l'association sur des places adultes Commission d'admission DEA et adulte : calendrier et CR Via trajectoire et liste d'attente : actualisation régulière	2022/2023	Fait
	2.8.1 Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant 2.8.2 Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne 2.8.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée 2.9.1 Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires 2.9.2 Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours	Identifier les risques de ruptures de parcours afin de les prévenir, notamment en s'inscrivant dans les dynamiques de territoires	SAN	Chaque direction + Gaëlle PENNAMEN	Stages d'évaluation : nombre de stages réalisés par les jeunes du DEA en interne à l'association et en externe + nombre de stages réalisés par des jeunes en interne et en externe à l'association sur des places adultes Groupe Opérationnel de Synthèse : nombre de réunions concernées Accompagnement de situations complexes : nombre de dispositifs en interne, nombre d'interventions en externe pour mise à profit d'une expertise dans le cadre de partenariats Implication dans les Communautés 360 (27 et 76) : participation aux comités décisionnels et groupes de travail thématiques	2022/2023	Fait
	2.9.3 Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage	Favoriser le partage d'informations et la continuité des soins lors d'un transfert, notamment en urgences	SAN	Réf. Qualité	Procédure formalisant les modalités de transmissions des données et notamment du DLU Actualisation des plans bleus ESSMS et du plan blanc pour l'IJAB	2024	A faire
	2.10.1 Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne	Favoriser le partage d'informations pour assurer la continuité des soins	SAN	Chaque direction	Existence de transmissions Réunions cliniques, de synthèse... : calendrier, émargement et CR	2023	Fait
Santé							
Prévention et éducation la santé	1.14.1 La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé 1.14.2 Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé 1.14.3 Les professionnels orientent vers et/ou mettent en oeuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée 1.14.4 Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée 1.14.5 Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention	Renforcer les actions de prévention mise en oeuvre et les valoriser	SAN	Chaque direction	Traçabilité de l'éducation à la réalisation des soins dans le dossier des personnes accompagnées : prélèvements de sang, examens médicaux... Traçabilité des actions de prévention dans les dossiers des personnes accompagnées : hygiène buccodentaire, handigynéco, vaccinations... Recueil des consentements : ex vaccination Traçabilité prévention risques liés à la canicule	2024	En cours
	1.15.1 La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées 1.15.2 La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée 1.15.3 La personne bénéficie d'un accompagnement adapté en cas de refus de soins 1.15.4 La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité 3.6.3 Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse 1.15.6 Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources 1.15.7 Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne		SAN				
Soins	1.15.8 Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne	Valoriser l'appui sur des approches non médicamenteuses (Snoezelen, dôme acoustique, pressothérapie, bainéo...)	SAN	Chaque direction	Formation des professionnels à ce type d'accompagnement : plan de formation et nombre de personnes concernées Mise à disposition du matériel : nombre de salles/outils dédiés Traçabilité des accompagnements réalisés	2024	En cours
	2.6.1 Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne selon des modalités adaptées 2.6.2 Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement 2.6.3 Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne		SAN				

Douleur	1.16.1 La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement 1.16.2 Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées 1.16.3 Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée 1.16.4 Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur 1.16.5 Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée	Sensibiliser les professionnels à penser à la possibilité d'une douleur en 1ère intention, lors de manifestation de troubles du comportement	SAN	Chaque direction	Formation douleur et soins somatiques : plan de formation 2024 et nombre de personnes formées Traçabilité du suivi de la douleur	2024	A faire
Fin de vie	2.7.1 Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées selon les modalités adaptées		Dispositifs Adultes				
	2.7.2 Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées		Dispositifs Adultes				
	2.7.3 Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne		SAN				
	2.7.4 Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne		SAN				
Hygiène							
Risque infectieux	3.7.2 Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux 3.7.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux	Déployer une stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux	SAN	Réf. qualité	DAMRI : existants sur l'ensemble des établissements Bibliothèque AGEVAL : mise à disposition des RBPP du CPIAS Formation hygiène en interne : formalisation d'un support pédagogique validé par le CPIAS, plan de formation et nombre de personnes concernées Référénts hygiène : appel à candidature, nombre de personne et formalisation d'une lettre de mission des référents hygiène => Prévoir d'un audit interne dédié	2024	A faire
Gestion Financière							
	3.15.1 L'ESSMS définit et met en œuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable	S'assurer de disposer de procédures comptables actualisées	SAN	Réf. qualité	Procédures comptables : actualiser les procédures existantes et en créer de nouvelles sur les champs d'action qui semblent être pertinents Bibliothèque AGEVAL : actualisation continue et utilisation par les pro	2024	A faire
Gestion des Ressources Humaines							
Accueil	3.8.2 L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants	Déployer un dispositif d'accueil du nouveau professionnel	SAN	RRH	Formation de formateurs dans le but d'avoir des relais sur chaque site, pour sensibiliser les nouveaux professionnels et les intervenants extérieurs : plan de formation, émargement, mise en place effective du dispositif d'accompagnement Ambassadeurs : identification, lettre de mission, pour intervention auprès de partenaires Livret d'accueil du professionnel en cours d'élaboration Fiches métiers : élaborées	2023/2024	En cours
Formation	1.2.7 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée 1.14.6 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé 1.15.9 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses 3.1.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance 3.8.3 L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie 3.8.6 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention 3.13.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables 3.14.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise 3.15.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques	Former et informer les professionnels de façon continue	SAN	RRH	Réalisation d'entretiens de formation Plan de formation (formation bientraitance, sensibilisation qualité, prévention de la douleur, snoezelen, exercice incendie, SST, AFGSU...) : calendrier et émargement Bibliothèque AGEVAL : mise à disposition des RBPP et utilisation par les professionnels	En continu	Fait
	2.1.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique	Développer le partenariat avec l'EREN	SAN	CODIR	Intervention de l'EREN, type sensibilisation et café éthique à destination des professionnels : calendrier, thématiques abordées, émargement	Depuis 2023	En cours
	3.5.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de 'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées		SAN				
	3.6.5 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux	Formaliser et déployer la sensibilisation aux risques médicamenteux pour l'ensemble des professionnels éducatifs qui aide à la prise des traitements	SAN	Réf. Qualité	Groupe de travail interne sur le circuit du médicament : CR et calendrier Formalisation d'une formation en interne avec un tronc commun et des spécificités pour chaque site : calendrier, émargement Dispositif OMEDIT sur la sécurisation du circuit du médicament (MAS) Bibliothèque AGEVAL : mise à disposition des RBPP, procédures et utilisation par les professionnels	2024	En cours
Qualification	3.8.4 L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés	Développer les qualifications des professionnels	SAN	RRH + chaque direction	VAE et promotion professionnelle : nombre de démarches en cours Contrat de professionnalisation et d'apprentissage : nombre de démarches accompagnées Ratio de professionnels diplômés sur chaque établissement	2022/2023	Fait
Parcours pro	3.8.3 L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie	A développer	SAN				
Organisation de travail	3.8.5 L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes	Mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail	SAN	RRH	Fiches métiers : élaborées Organisations de travail et des effectifs : état des lieux Réglementation du travail : rappel Octime : déploiement du logiciel	sept-24	En cours

QVCT	3.9.1 L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail 3.9.2 L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels	Poursuivre le développement d'une démarche QVCT sur l'ensemble des établissements	SAN	RRH + chaque direction	Panneau d'affichage personnels : liste des élus du personnel, des SST, calendrier des réunions, CR, organigramme... Fiches métiers : élaborées QVCT : nombre de démarches réalisées sur différents établissements Groupes de travail : calendrier, nombre de personnes concernées et CR Plan d'action QVCT : suivi, synthèse des travaux réalisés et évaluation	2023/2024	En cours
	3.9.3 L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique	Mise en place de temps de partage et de soutien psychologique	SAN	RRH	Analyses de Pratiques Professionnelles : calendrier et émargement Accès à la plateforme PROCONSULT	2022/2023	Fait
Gestion des Ressources Matérielles							
		Gestion du parc de véhicules ?	SAN	Cadre administratif	Rédaction de procédures ?		
		Gestion du matériel (clef, téléphone, PC, voiture de fonction...) remis aux professionnels ?					
		Autres choses ?					
Gestion du Système d'Information							
ESSMS numérique	3.15.2 L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique	Déployer ESSMS numérique	SAN	Cadre administratif	Déploiement de l'utilisation de microsoft 365 : outils partagés (SHAREPOINT), adresse mail pour l'ensemble des professionnels (OUTLOOK), calendrier... Participation à la grappe ESSMS numérique : calendrier, CR Audit des systèmes informatiques Investissements/subventions obtenus Déploiement de la fibres Acquisition de nouveaux matériels informatiques : PC, bornes WIFI... Déploiement du logiciel LIVIA	2024/2025	En cours
Protection des données	2.2.7 L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée	Renforcer la protection des données inhérentes aux personnes accompagnées	SAN	CODIR	RGPD : travail en cours avec le DPO (état des lieux, suivi plan d'action, procédures mises en place...) Sensibilisation des professionnels à la confidentialité : nombre de sessions réalisées et nombre de professionnels concernés Rappel des	2024	En cours
	2.10.2 Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès						
Partenaires							
Développement partenariats	1.15.10 Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne	S'appuyer sur l'expertise en santé du territoire	SAN	Chaque direction	Handiconsult : nombre de consultations convention formalisée, nombre de bénéficiaires Handigynéco : nombre d'accompagnements réalisés Equipe mobile de soins palliatifs : nombre de sollicitations	En continu	Fait
	3.4.2 L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes 3.4. L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement 3.4.5 L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats	Favorisation la formalisation de partenariats	SAN	Chaque direction	Implication dans les Communautés 360 (27 et 76) : participation aux comités décisionnels et groupes de travail thématiques GEM TSA 27 (SAN asso marraïne) : calendrier des réunions, CR Habitats inclusifs : en partenariat avec l'association des Papillons Blancs de Pont-Audemer Développement de partenariats : avec le Pré de La Bataille, des écoles primaires, Association Rp DE MAISTRE, Centre Hospitalier du Rouvray...	2024	En cours